Celui qui a appris le tir puis l’a délaissé n’est pas des nôtres - ou bien : a certainement désobéi !

‘Uqbah ibn ‘Âmir (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui a appris le tir puis l’a délaissé n’est pas des nôtres - ou bien : a certainement désobéi ! »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Celui à qui l’on a enseigné le tir à l’arc, ou le tir avec des armes de combat plus récentes, puis l’a abandonné ou a délaissé le fait de s'y entraîner : « n’est pas des nôtres » : c’est-à-dire : il n’a pas suivi notre voie et notre tradition. « - Ou bien : il a certainement désobéi ! » C’est un doute de celui qui rapporte le hadith quant à savoir si le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n’est pas des nôtres » ou bien : « Il a certainement désobéi ! ».

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6401